

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

ID : 027-200070142-20230622-115_2023-DE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Étaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Présents : 38	Charleval	Mme Héquet, MM. Emo, Calais,
Votants : 46	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	MM. Gavelle, Vieillard.R,
	Flipou	M. Bréant,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 16 juin 2023	Letteguives	
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	
	Lyons-la-Forêt	
	Ménesqueville	M. Cahagne,
	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	M. Saquet,
	Renneville	M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle	Mmes Biville, Le Tourneur, Jullien, MM. Chivot, Romet,
	Rosay-sur-Lieure	Dulondel, Vieux,
	Touffreville	M. Béharel,
	Val d'Orger	Mme Malhaire,
	Vandrimare	M. Blavette,
	Vascoeuil	M. Dechoz,
		M. Moëns.

Étaient excusés : M. Bonneau, Mme Jourdan.

Pouvoirs : M. Baldari à M. Halot, M. Bézirard à Mme Bachelet, Mme Dalissier à M. Calais, Mme Grégoire à M. Romet, Mme Grouchy à Mme Lancien, Mme Marteau à M. Cahagne, M. Pillet à M. Godebout, M. Ziéliniski à M. Gavelle.

Economie : Programmation LEADER 2023-2027 : désignation des membres du collège public

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°118/2017 du conseil communautaire en date du 14 septembre 2017 validant le cadre d'intervention de la Communauté de communes Lyons Andelle dans le programme LEADER ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission économie en date du 7 juin 2023 ;

Pour la nouvelle programmation 2023-2027, les intercommunalités se sont de nouveau réunies pour mener un projet commun de développement local, qui viendra soutenir des projets innovants et fédérateurs sur l'ensemble de leur territoire, sous un nouveau nom : le GAL Vexin Normand Seine.

Un comité de programmation vient animer le GAL, qui est composé de 6 binômes publics et 8 binômes privés. Le territoire Lyons Andelle bénéficie de deux binômes publics, un premier au titre de la Communauté de communes Lyons Andelle, et un second au titre des communes rurales de Lyons Andelle.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- désigne les binômes du collège public de la Communauté de communes Lyons Andelle et des communes rurales de Lyons Andelle, tels que présentés ci-dessous :
- Au titre de la Communauté de communes Lyons Andelle :
 - o Aline BACHELET, Vice-présidente déléguée au tourisme et à la culture ;
 - o Lionel BEZIRARD, Vice-président délégué à l'économie ;
- Au titre des communes rurales de Lyons Andelle :
 - o Sylviane FOUQUET, Maire de Bosquentin ;
 - o Patrick MINIER, Maire de Radepont.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
Rue Martin Liesse
27380 CHARLEVAL
Jean-Luc ROMET



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.